

entendu, mais les dépenses pourraient demeurer faibles si on faisait appel aux compétences, à l'infrastructure et à la capacité inutilisée déjà en place. D'autre part, il est vrai que, de nos jours, la plupart des organisations cherchent à faire des compressions et à dégager des économies plutôt qu'à prendre de l'expansion. Il est possible qu'il n'y ait aucune capacité inutilisée. Les organisations existantes ont aussi leur réputation, et elles ne sont pas nécessairement partout populaires. Si le registre des armes de petit calibre se concrétise comme initiative multilatérale non rattachée à une organisation mondiale ou régionale existante ou encore si l'organisation n'a pas la capacité, le personnel ni les installations disponibles, cette option pourrait ne pas être applicable.

Si un ou plusieurs pays, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe des pays participants, proposaient leur aide sous forme de personnel et de matériel pour exploiter le registre des armes de petit calibre, cette formule comporterait des avantages et des inconvénients. Le pays qui offre ainsi son aide peut être un courtier honnête s'il n'a pas d'intérêt dans la région, mais la question ne se pose même plus si le registre devient une initiative mondiale. Il y a toujours le risque que les motifs du pays qui donne son aide soient mal compris ou mal interprétés, et il prêterait ainsi le flanc aux accusations de mauvaise administration ou pis encore. Dépendant de la taille du registre, il peut s'agir d'une contribution trop importante pour certains pays qui seraient par ailleurs acceptables aux yeux de la majorité des participants. Les politiques nationales changent, tout comme les intérêts nationaux, et le pays en cause pourrait bien souhaiter ultérieurement se défaire d'une responsabilité qu'il a fini par trouver trop lourde. Si le registre devient trop important, le pays pourrait se retrouver à assumer un engagement de plus en plus lourd, sans commune mesure avec celui qu'il a pris au départ.

Il serait possible de créer un secrétariat de toutes pièces, mais cela supposerait la création d'une organisation et d'une infrastructure à partir de sources qui peuvent être disparates. Une solution serait que les pays participants confient à contrat l'exploitation du registre à une société privée ou encore à une institution non gouvernementale existante. Il existe des sociétés commerciales qui peuvent organiser et gérer un tel registre pour les participants. En fait, l'ONU et des organisations d'aide internationales ont fait appel à un certain nombre d'entreprises commerciales pour assurer le soutien de projets de maintien de la paix et de développement économique aux quatre coins du monde. Le grand inconvénient est que ces sociétés peuvent être poussées par la recherche du profit et voient dans un contrat de cette nature une source très lucrative de revenus, ce qui fera augmenter le prix du travail. En outre, il est difficile de trouver des sociétés authentiquement internationales, et l'octroi d'un marché à une société d'un pays (ou d'un groupe de pays) pourrait ne pas convenir à tous les pays participants.

Il est envisageable qu'on puisse pressentir, pour la gestion du registre, un des instituts internationaux respectés, qui s'appuient sur les milieux universitaires et ont déjà un intérêt et des compétences en matière de contrôle des armes. Souvent, ces instituts non gouvernementaux ont des capacités informatiques qui leur appartiennent en propre ou appartiennent à une université mère, avec les experts nécessaires pour les faire fonctionner. Il